

Discours de la députation de la commune de Saint-Arnoult (Seine-et-Oise) qui annonce la réorganisation opérée par le représentant Couturier, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune de Saint-Arnoult (Seine-et-Oise) qui annonce la réorganisation opérée par le représentant Couturier, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40906_t1_0558_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'Assemblée décrète que le premier livre d'éducation qui paraîtra, il en sera envoyé un exemplaire à cet enfant; il sera écrit à son père et à sa mère une lettre de félicitations.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 1^{er} frimaire, l'an II de la République française une et indivisible. — Séance du matin.

(Jeudi 21 novembre 1793.)

Des députés de la commune de Saint-Arnould (Saint-Arnould), district de Dourdan, département de Seine-et-Oise, invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix. Ils annoncent que depuis la réorganisation de leur commune par le représentant du peuple Couturier, et la formation d'un comité de surveillance, cette commune est à la hauteur des circonstances; les gens suspects sont incarcérés.

La municipalité a fait abattre la croix qui était sur la principale place, et l'a remplacée par un jeune chêne; elle a fait enlever les grilles de fer des églises pour en faire des fusils. Elle apporte le reste de l'argenterie qui servait au culte catholique, qu'elle a abjuré pour professer la religion de la nature et de la liberté. La députation dépose aussi les lettres de prêtrise du citoyen Douche, ci-devant vicaire de cette commune, qui s'est marié.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition de la commune de Saint-Arnould (2).

Pétition à la Convention nationale, par la commune de la Montagne, ci-devant Saint-Arnould, département de Seine-et-Oise, district de Dourdan.

« Représentants du souverain, fondateurs de la République française, une et indivisible,

« Députés des corps constitués de la commune ci-devant Saint-Arnould, et actuellement canton et commune de la Montagne, nom que nous avons substitué au premier, d'après votre décret du 25^e jour du 1^{er} mois de l'an II de la République,

« Nous venons de la part de nos commettants prier la Convention de ne pas se désespérer qu'elle n'ait consolidé l'établissement de la liberté;

« Et l'assurer que depuis la réorganisation de notre commune par le représentant du peuple Couturier, et la formation d'un comité de

surveillance et de Salut public, dont tous les membres de ces deux corps ont été choisis parmi les républicains et les vrais sans-culottes, que la terreur est à l'ordre du jour et que notre commune est à la hauteur des circonstances. Elle avait dans son sein un petit nombre de citoyens qui ne voyaient pas avec plaisir s'établir et se consolider l'égalité et la liberté : elle vient de les faire incarcérer.

« Elle a juré une haine implacable aux malveillants, aux traîtres et aux accapareurs; son comité de surveillance a constamment les yeux ouverts sur eux.

« Elle vient de faire abattre une croix, emblème du fanatisme, qui était sur la principale place de la commune et substituer à la même place un jeune chêne, qui rappellera à nos neveux que cette place fut choisie par nous comme le point de ralliement de la liberté, et où s'est enfoui le fanatisme pour ne jamais reparaître.

« Elle vient de faire disparaître de la seule église qui lui reste tout ce qui pouvait rappeler l'inégalité, et enlever les grilles de fer qui y étaient pour en faire forger des armes qui serviront, à nos jeunes défenseurs, à poursuivre les tyrans coalisés jusque dans leurs repaires.

« La commune qui nous envoie a fait remettre au représentant du peuple Couturier, une voiture chargée de cuivre et de fer provenant de la dépouille totale de son église.

« Dans ce convoi est un ci-devant saint Arnould qui, soi-disant, faisait autrefois des miracles; lorsqu'il fut dans la voiture, je le sommaï, au nom de la République, de faire miracle, et il fut sourd à ma voix, et son départ ne laissa aucun regret dans notre commune;

« Les autres saints, les crucifix et le reste de l'argenterie consistant en calices, patène, ciboire et un soleil qui ne pouvait plus répandre sur nous que la lumière de la superstition, et nous avons abattu tout ce qui pouvait en rappeler le souvenir.

« Notre procès-verbal était clos, lorsque nous avons encore découvert les trésors de trois confréries : Sainte-Scariberge, Sainte-Perpétue et Saint-Arnould.

« Nous déposons sur le bureau le reste de ces hochets, des républicains n'en ont plus besoin. « Législateurs, notre dieu, désormais, sera la liberté, pour culte, la fraternité, et pour notre devise : mort aux tyrans.

« Nous vous demandons la confirmation du nom que nous avons substitué à notre commune, en ayant expulsé le saint dont elle portait le nom; nous ne voulons rien qui pût rappeler son souvenir. Et depuis son départ elle a choisi celui de la *Montagne-sur-Remarde*, petite rivière qui arrose ses murs.

« Nous déposons sur le bureau les lettres de prêtrise du ci-devant vicaire de notre commune, le citoyen Douche. Il vient, comme nous, d'abjurer le fanatisme, et d'épouser une veuve très vertueuse et sans fortune, chargée d'un enfant de six ans; comme c'est un vrai Jacobin, et un sans-culotte, nous vous demandons pour lui une place dans un bureau qui puisse lui procurer de quoi vivre, car il est sans pain.

« Nous demandons la confirmation de la translation du bureau de la poste aux lettres de Rochefort, en notre commune, ainsi que nous l'a accordée le représentant du peuple Couturier. »

(Suivent 17 signatures.)

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 1.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.